

Ventes de véhicules neufs

La société ne tient pas de stock. Elle achète directement les véhicules auprès de Peugeot après signature du bon de commande par le client.

Procédure dans le PGI (gestion commerciale) :

- Achat : saisie de la commande fournisseur, génération de la réception puis de la facture fournisseur.
- Vente : saisie du devis client, génération de la commande, de la livraison puis de la facture client.

Les règlements sont enregistrés directement en comptabilité.

Le GARAGE ARMAND ne commercialise pas de carburant. Avant de livrer un véhicule aux clients, le carburant est acheté dans une station-service voisine et refacturé aux clients.

De même, le montant des cartes grises est acquitté en préfecture et refacturé aux clients. Ces frais sont imputés dans des subdivisions du compte 467000. Le carburant refacturé sans marge lors d'une vente de véhicule n'est pas soumis à la TVA. Les droits de timbre sur les cartes grises recouvrés par les concessionnaires automobiles ne sont pas assujettis à la TVA et n'entrent pas de ce fait dans la base d'imposition. Ces éléments accessoires facturés sont déjà paramétrés dans la gestion commerciale de CEGID.

Entretien et réparation

Le garage achète des pièces détachées et des fournitures auprès de la centrale d'achat Peugeot ou de différents fournisseurs (Valéo...). Les factures d'achat sont directement enregistrées en comptabilité.

Pour les prestations de services, le devis est réalisé dans l'application métier Peugeot. Dans le PGI, la secrétaire comptable saisie uniquement les factures dans la gestion commerciale et comptabilise les règlements en comptabilité.

Les prestations de services pour les professionnels (heures de main d'œuvre facturées uniquement) sont soumises à la TVA sur encaissements (compte 445740). Lors de la comptabilisation du règlement, la secrétaire comptable solde ce compte par le 445712.

Les stocks de pièces détachées sont gérés par l'application métier Peugeot (et non dans le PGI de gestion).

Les achats courants

La secrétaire comptable enregistre directement les achats courants (EDF, fournitures diverses...) dans le l'application métier comptabilité de CEGID.

Codification des comptes de tiers

Afin d'avoir une codification personnalisée des comptes auxiliaires et une cohérence entre les applications du PGI, les clients et les fournisseurs sont créés dans la comptabilité en respectant les règles suivantes :

- pour les clients professionnels et les fournisseurs, le compte auxiliaire comprend les trois premières lettres de la société suivi de 3 chiffres,
- pour les clients particuliers, ce numéro est composé des lettres PA + 4 chiffres.

Les comptes de tiers sont rattachés aux comptes comptables suivants :

- 411000 Clients, véhicules neufs
- 411200 Clients, entretien et réparation

Traitement des acomptes

Afin de letter plus facilement les comptes clients, les acomptes sont enregistrés directement dans le compte 411000 associé à son compte auxiliaire.